

Retrouvez tous les jours les indices de qualité de l'air, les mesures des différents polluants et les cartographies sur : www.atmoauvergne.asso.fr

Pesticides

Sujet d'actualité traité dans de nombreux médias au début de l'année 2016, les pesticides sont au centre d'enjeux multiples entre les différents acteurs.

Atmo Auvergne mène depuis 2005 des relevés visant à connaître les concentrations de pesticides dans l'air et leur évolution dans la région.

Plus d'information à la rubrique "Focus" de ce bulletin.

Les dépassements du trimestre

Nombre de dépassements des seuils réglementaires

Seuls les sites de mesure ayant enregistré des dépassements sont répertoriés

	PM10	NO ₂
Clermont-Ferrand Lecoq	1	
Clermont-Ferrand Gare	3	
Clermont-Ferrand Edouard Michelin	-	4
Clermont-Ferrand Montferrand	1	
Clermont-Ferrand A71	1	
Clermont-Ferrand Beaulieu	1	
Chamalières	1	
Montluçon Centre	1	

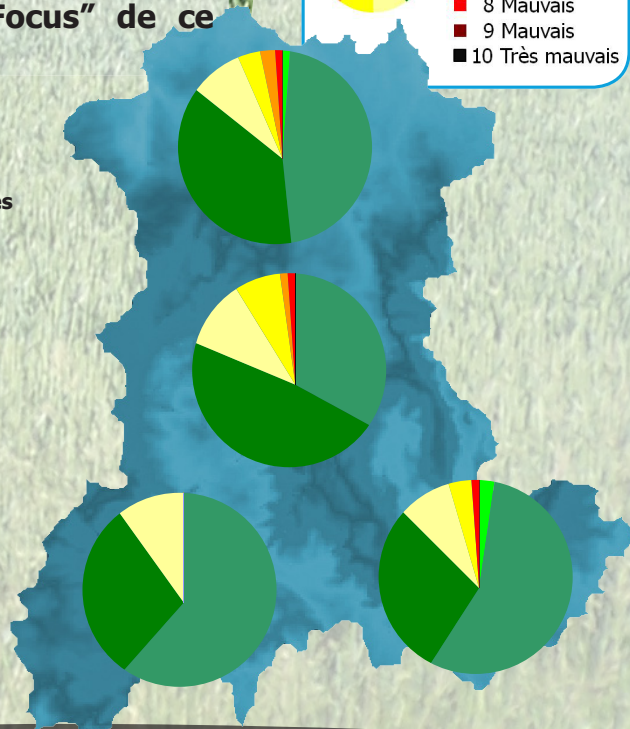
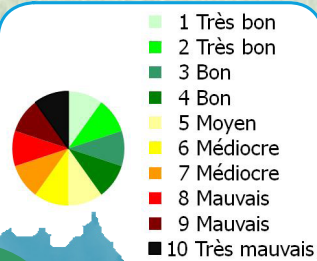
NO₂

nombre de dépassements du seuil horaire de 200 µg/m³

PM10

nombre de dépassements de la valeur limite journalière de 50 µg/m³ (35 dépassements autorisés dans l'année)

L'indice du trimestre



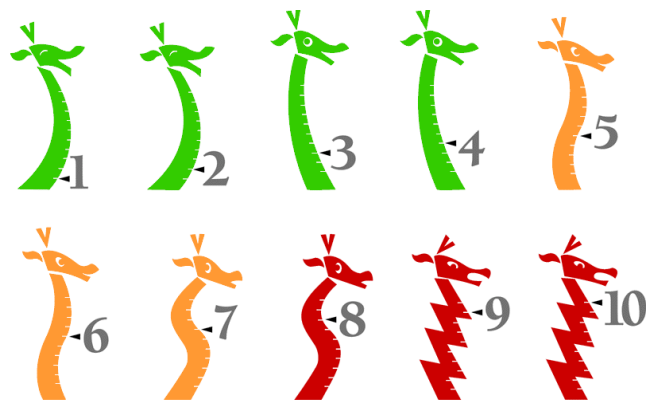
L'indice Atmo



L'indice Atmo, symbolisé par une girafe, représente en un chiffre synthétique la qualité de l'air d'une agglomération de plus de 100 000 habitants. Pour Aurillac, Montluçon, Riom, Le Puy-en-Velay, Moulins et Issoire, agglomérations de taille inférieure, l'indice, calculé de la même manière, est nommé indice de la qualité de l'air.

Quatre polluants sont pris en compte : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières PM10. Les sous-indices sont déterminés à partir de la moyenne des maxima horaires pour le SO₂, l'O₃ et le NO₂ et des moyennes journalières pour les particules en suspension. La mesure du SO₂ n'est pas obligatoire pour la formation de l'indice.

Le plus élevé des 4 sous-indices donne l'indice de la journée. Celui-ci varie de 1 à 10, c'est-à-dire de très bon à très mauvais. Le palier 10 correspond généralement aux niveaux d'alerte fixés par les réglementations française et européenne, le palier 8 au niveau d'information et de recommandation de la population.

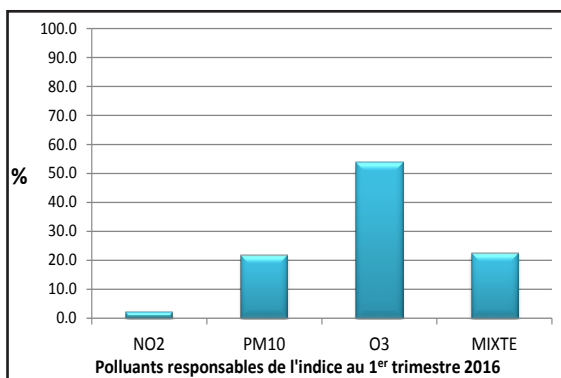


Bilan du trimestre

La qualité de l'air a été globalement bonne pour ce premier trimestre de l'année 2016 avec 87 % des indices de très bonne et de bonne qualité de l'air, soit des niveaux très proches du trimestre précédent (89 %). Les indices de qualité de l'air moyens et médiocres ont été peu nombreux lors de ce trimestre (respectivement 8 % et 5 %) et un seul indice de mauvaise qualité de l'air a été calculé dans les agglomérations de Clermont-Ferrand, de Riom, de Montluçon et du Puy-en-Velay en raison de niveaux de particules en suspension PM10 élevés.

En effet, comme l'année dernière à la même époque, un épisode de pollution printanier aux particules en suspension PM10 a été relevé sur l'ensemble du territoire auvergnat. Cependant, seule une journée de procédure préfectorale d'information et de recommandation a été déclenchée dans le département du Puy-de-Dôme.

Par ailleurs, dans l'agglomération clermontoise, quatre dépassements de 200 µg/m³ en NO₂ ont été relevés au niveau de la station trafic Edouard Michelin.



Bilan 2015



En 2015, la qualité de l'air a été de nouveau globalement bonne malgré une météorologie, notamment estivale, plus favorable à la formation d'épisodes de pollution atmosphérique. Cependant,

l'Auvergne a enregistré, à l'image de la plus grande partie du territoire national, et comme lors des deux années précédentes, des pointes de pollution particulaire au printemps. En effet, entre le 16 et le 21 mars 2015, tous les départements auvergnats ont été marqués par des dépassements de seuils d'information et de recommandation pendant au moins deux jours. Le Puy-de-Dôme et l'Allier ont également connu deux journées de dépassement du seuil d'alerte pour ces mêmes particules en suspension PM10.

De plus, le problème des points noirs routiers est toujours présent le long de la Nationale 7 (en particulier à Villeneuve-sur-Allier avec un large dépassement de la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote au niveau du site fixe), ainsi que dans l'agglomération clermontoise où le site de l'Esplanade de la gare dépasse toujours, pour le NO₂, 40 µg/m³ en moyenne annuelle. De plus, le nouveau site trafic (Edouard Michelin - mis en service en novembre 2015), particulièrement exposé au dioxyde d'azote, enregistre plusieurs dépassements horaires de 200 µg/m³.

Atmo Auvergne poursuit la surveillance de la pollution d'origine industrielle avec le début de l'exploitation d'une station à proximité du pôle de traitement des déchets ménagers et assimilés Vernéa installée à Beaulieu.

L'année 2015 a également été marquée au niveau industriel par le dépassement de la valeur annuelle en nickel aux Ancizes après plusieurs années en dessous des seuils.

Vie du réseau

Atmo Auvergne compte depuis janvier 2016 un nouvel analyste de lecture des pollens, l'association dispose dorénavant de 4 experts.

Les personnels d'Auvergne et de Rhône-Alpes se sont réunis lors de la journée organisée le 15 janvier 2016 à Chazay d'Azergues. Elle fut l'occasion pour les équipes de se rencontrer, d'apprendre à mieux se connaître et d'échanger sur les prochaines échéances de la fusion.

Depuis février 2016, Lionel ROSSET a pris en charge la responsabilité du service émissions/cartographies de la nouvelle structure qui regroupera Air Rhône-Alpes et Atmo Auvergne au 1^{er} juillet 2016.

Depuis début 2016, 4 personnes d'Atmo Auvergne participent à la phase opérationnelle, initiée par Air Rhône-Alpes, sur le télétravail.

Les Polluants



Dans l'air que nous respirons chaque jour (environ 15.000 L par personne), les polluants rencontrés peuvent être d'origine naturelle ou anthropique.

Un polluant atmosphérique peut être défini comme une substance présente à une concentration suffisamment supérieure à son niveau normal pour produire un effet néfaste mesurable sur l'homme, les animaux, les végétaux ou les matériaux.

NO_x LES OXYDES D'AZOTE

Le dioxyde d'azote (NO₂) est émis principalement par les gaz d'échappement des véhicules et par les installations de combustion. Gaz irritant pour les bronches, il diminue la fonction respiratoire et provoque des crises d'asthme.

O₃ L'OZONE

Polluant secondaire, il se forme sous l'effet catalyseur du rayonnement solaire à partir des polluants d'origines industrielle et automobile. Gaz agressif, il provoque des toux, des altérations pulmonaires ainsi que des irritations oculaires.

SO₂ LE DIOXYDE DE SOUFRE

Le dioxyde de soufre (SO₂) est émis lors de la combustion des énergies fossiles. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielle et les unités de chauffage. Ce gaz irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.

ML LES MÉTAUX LOURDS

On regroupe sous cette appellation l'ensemble des métaux présentant un caractère toxique pour la santé et l'environnement. Les métaux surveillés sont le plomb (Pb), le mercure (Hg), l'arsenic (As), le cadmium (Cd) et le nickel (Ni). Ils proviennent de la combustion des charbons et du pétrole, de l'incinération des ordures ménagères et de certains procédés industriels spécifiques (métallurgie...). Les affections concernent essentiellement le système nerveux ou les fonctions rénales, hépatiques et respiratoires.

PS LES PARTICULES EN SUSPENSION

On distingue les **PM10** et les **PM2.5** (de diamètre inférieur à 10 µm et 2.5 µm). Elles proviennent essentiellement du trafic automobile, du chauffage domestique et de l'activité industrielle. Les fines particules (PM2.5) ont des effets irritants sur les voies respiratoires inférieures. De plus, les poussières véhiculent d'autres composés chimiques, les rendant cancérogènes.

BTX LES BENZENE, TOLUENE ET XYLENES

Les benzène, toluène et xylènes (BTX) sont présents dans les carburants et dans les peintures, vernis, colles, solvants... Les effets diffèrent selon la nature du composé. Ils vont de la gêne olfactive à des effets cancérogènes.

CO LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est issu de la combustion incomplète des combustibles fossiles (essence, fuel, charbon, bois). La principale source est le trafic routier. Les symptômes habituels sont des maux de tête et des vertiges.

HAP LES HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

Ils forment une famille de composés chimiques constitués d'atomes de carbone et d'hydrogène dont la structure des molécules comprend au moins deux cycles aromatiques accolés. La réglementation et la surveillance sont principalement axées sur le benzo(a)pyrène, dont la toxicité est reconnue (cancérogène, mutagène...). Les HAP se forment essentiellement lors de la combustion, en particulier celle de la biomasse lors de l'utilisation du chauffage au bois.

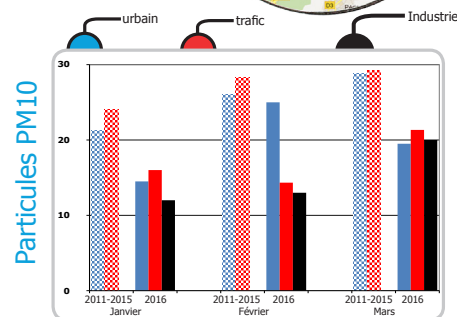
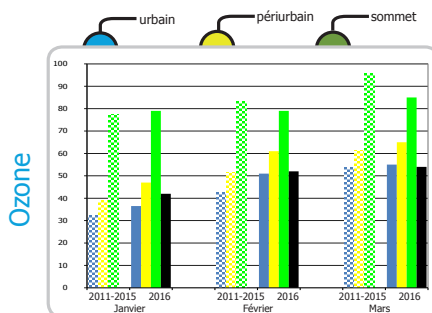
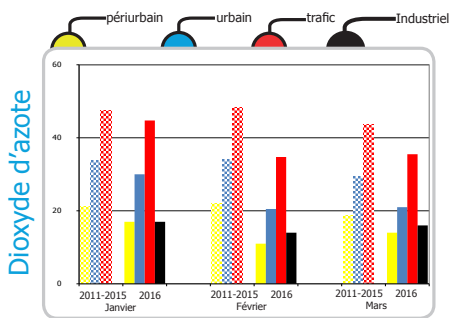
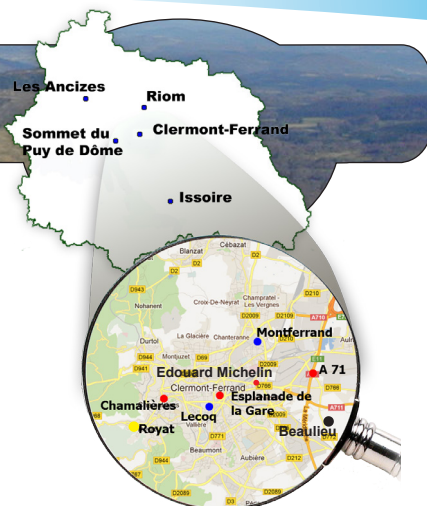
Seuils réglementaires pour les niveaux d'information et d'alerte

Polluant	Niveau d'information et de recommandation	Niveau d'alerte
O ₃	180 µg/m ³ (en moyenne horaire)	- 1 ^{er} seuil : 240 µg/m ³ (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives) - 2 ^{ème} seuil : 300 µg/m ³ (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives) - 3 ^{ème} seuil : 360 µg/m ³ (en moyenne horaire)
NO ₂	200 µg/m ³ (en moyenne horaire)	- 200 µg/m ³ (en moyenne horaire, en cas de dépassement la veille et de risque de dépassement pour le lendemain) - 400 µg/m ³ (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives)
PM10	50 µg/m ³ (en moyenne journalière)	- 80 µg/m ³ (en moyenne journalière) ou - Persistance de 50 µg/m ³ durant au moins 2 jours consécutifs et prévision de dépassement pour le lendemain

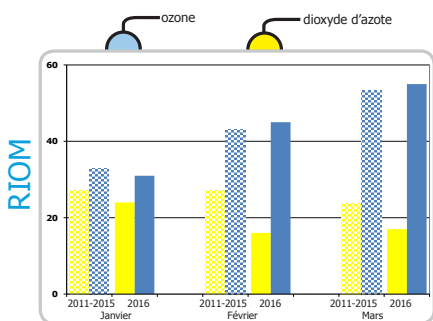
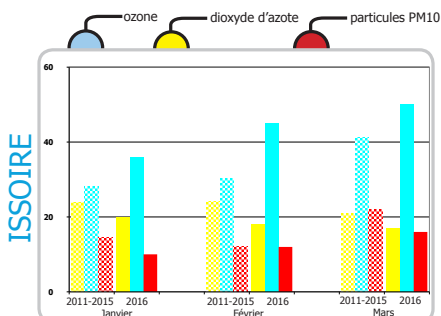
Les mesures du trimestre

Puy-de-Dôme

Agglomération de Clermont-Ferrand



Issoire et Riom



Données remarquables

Le premier trimestre de l'année 2016 a été marqué par un épisode printanier de pollution aux particules en suspension au cours du mois de mars.

Les données les plus fortes relevées lors de ces 3 mois sont les suivantes :

- Le maximum horaire en ozone a été mesuré à Rageade (15) le 19 mars 2016 avec $124 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Aucun dépassement de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8-heures n'a été enregistré ce trimestre en Auvergne.

- Le maximum horaire en dioxyde d'azote a été relevé le 25 janvier à la nouvelle station trafic de l'agglomération clermontoise (Edouard Michelin) avec $250 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

- Le maximum journalier en particules PM10 a été atteint le 20 mars à la station de l'A71 (Clermont-Ferrand) avec $58 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Les Ancizes



Moyennes mensuelles en $\mu\text{g}/\text{m}^3$

site périurbain

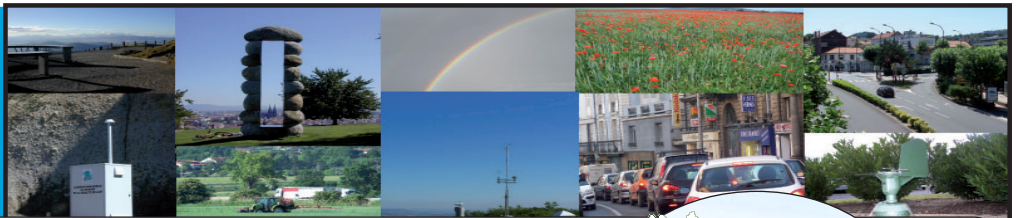
Surveillant la pollution de "fond" dans les zones périurbaines, les sources d'émission proviennent de la commune et/ou des aires urbaines proches.

site urbain

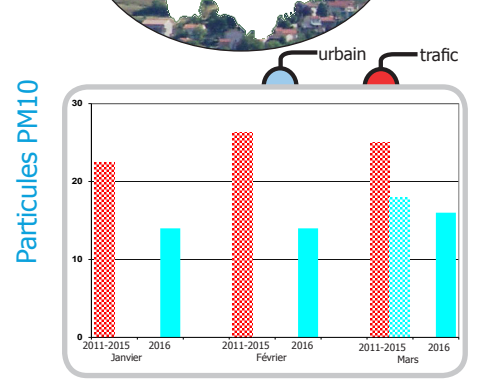
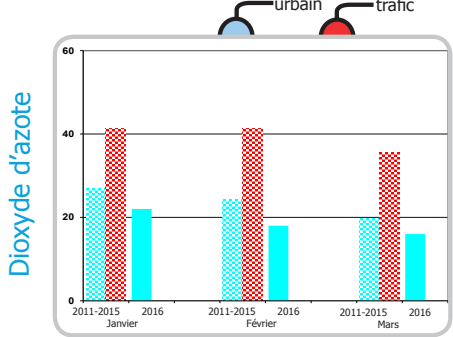
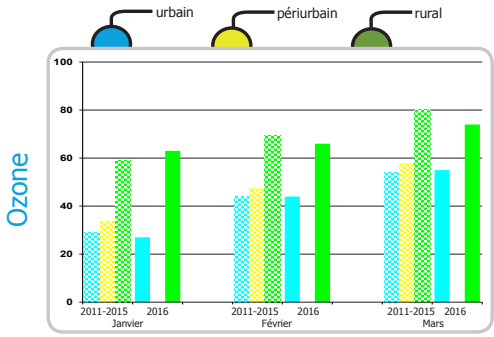
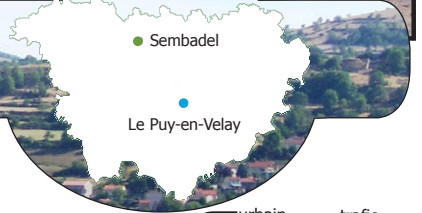
Soumises à l'influence directe de la pollution, les stations surveillent le niveau d'exposition moyen de la population à la pollution atmosphérique de "fond" dans les centres urbains.

site trafic

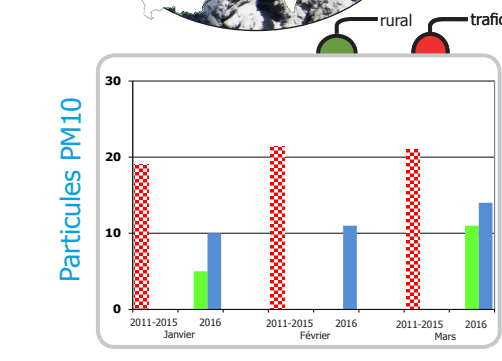
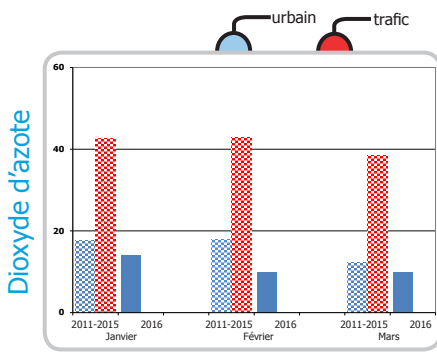
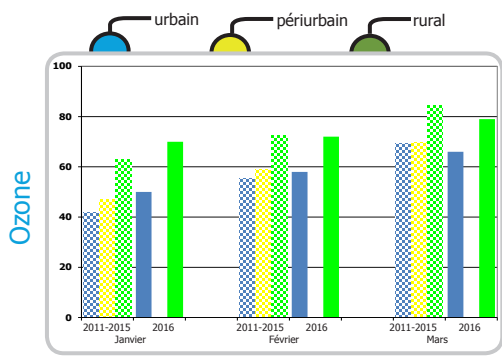
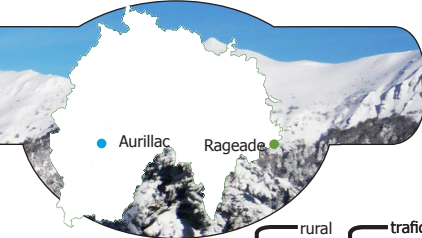
A proximité des infrastructures de circulation automobile, l'objectif de ces stations est de fournir des informations sur les niveaux maximums d'exposition de la population.



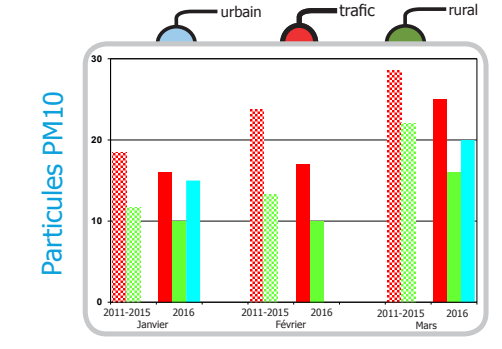
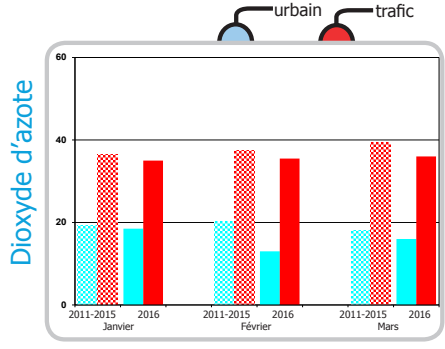
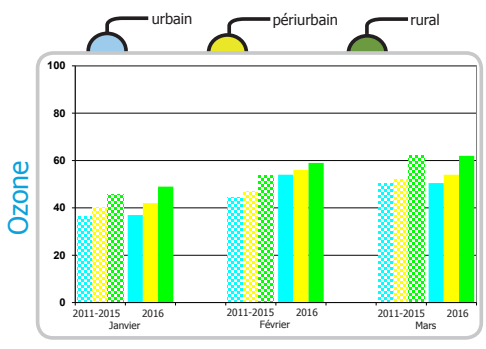
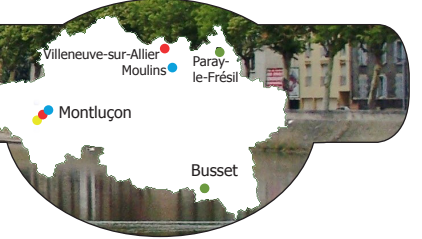
Haute-Loire



Cantal



Allier



site rural

Eloignées de tout émetteur direct, ces stations surveillent la pollution atmosphérique de "fond" issue des transports de masse d'air à longue distance.

site industriel

Situé à proximité des industries susceptibles d'augmenter localement la teneur en certains polluants.



Pesticides



Le terme "pesticide" correspond à une substance (ou préparation) chimique utilisée pour la prévention, le contrôle ou l'élimination des organismes vivants considérés comme indésirables ou nuisibles (pour les plantes, les animaux ou les hommes).

Ce terme générique regroupe les herbicides, les fongicides et les insecticides (les plus couramment utilisés) ainsi que les paratides.

Du fait de leur composition chimique souvent agressive afin de lutter contre les « nuisibles », les pesticides, ont des effets sur l'environnement et la santé.

Sur l'environnement :

Du fait de la toxicité des molécules, les pesticides peuvent modifier l'environnement en polluant l'air, le sol, les cours et les nappes d'eau. En effet, leur large utilisation aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine contribue à impacter en particulier la biodiversité. Ils peuvent être responsables de pollutions diffuses et chroniques et/ou aiguës et accidentelles, lors des différents procédés de fabrication, lors du transport ou de leur utilisation.

Sur la santé :

Les pesticides peuvent pénétrer dans l'organisme par voie cutanée, par inhalation ou ingestion et avoir des effets aigus (irritations cutanées, troubles digestifs, maux de têtes) et/ou chroniques (troubles cutanés, atteintes neurologiques, ophtalmologiques, neuromusculaires, troubles respiratoires...) sur la santé humaine. Les effets chroniques sont beaucoup plus difficiles à déterminer et font l'objet de nombreux débats, en raison notamment du manque de données concernant l'exposition ou encore le grand nombre de substances actives différentes et les effets cocktails...

Les connaissances actuelles sont liées majoritairement aux études de populations exposées professionnellement aux pesticides. De manière générale, les effets suivants ont été étudiés :

- Cancers
- Troubles neurologiques

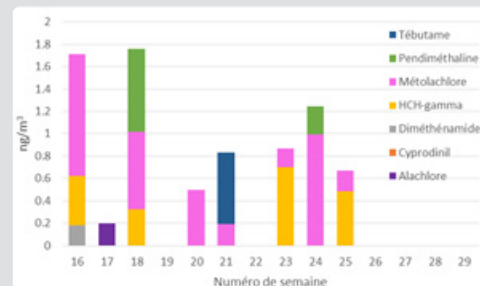
- Troubles de la reproduction et du développement
- Perturbations endocriniennes.

Réglementation et qualité de l'air :

Il n'existe actuellement pas de réglementation concernant les niveaux de pesticides dans l'air. Par contre, la commercialisation des produits est réglementée, entre autres, par deux directives européennes : la directive 91/414/CE et la directive 98/8/EC concernant respectivement les produits phytopharmaceutiques et les biocides.

La surveillance en Auvergne :

Atmo Auvergne mène depuis 2005 des relevés visant à connaître les concentrations de pesticides dans l'air et leur évolution dans la région.



Évolution des concentrations de pesticides à Cournon-d'Auvergne - 2015

Les quatre départements de l'Auvergne ont été tour à tour investigués de 2005 à 2012. En 2015, des mesures ont été réalisées à Cournon-d'Auvergne et à Clermont-Ferrand. Cette campagne de mesure de trois mois a permis de mettre en évidence les points suivants :

- 10 molécules différentes ont été détectées, soit deux fois moins par rapport à la précédente campagne de 2012 ;
- pour la première fois depuis 2005 des semaines de prélèvements sont vierges de tout composé ;
- 2015 est l'année la moins exposée depuis le début des mesures (tendance similaire dans d'autres régions) ;
- le métolachlore (herbicide de culture) est le composé le plus présent sur les deux sites ;
- 50 % des molécules retrouvées sont interdites d'usage ;
- le lindane n'a pas été relevé à Clermont-Ferrand pour la première fois depuis 2005.

Des efforts restent à faire dans l'utilisation des pesticides. Atmo Auvergne poursuivra ses investigations concernant ces polluants dans les années à venir.

Pour aller plus loin :

<http://www.atmoauvergne.asso.fr>

<http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/>



Comité territorial : de quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du rapprochement des régions Rhône-Alpes et Auvergne, les deux associations de surveillance de la qualité Air Rhône-Alpes et Atmo Auvergne fusionneront au 1^{er} juillet 2016.

Chaque membre de cette nouvelle structure pourra faire partie d'un comité territorial suivant le territoire dont il est issu (adresse géographique de rattachement).

Les membres à portée régionale peuvent être membres de chacun des comités territoriaux. La liste des comités territoriaux et leur périmètre géographique est tenue à jour dans le règlement intérieur.

Chaque comité territorial est constitué de manière quadripartite, conformément à la répartition par collège, et désigne, pour un mandat de 3 ans renouvelable, un

Les comités territoriaux n'ont pas de fonction de gestion financière ou de gouvernance.

Ils sont force de proposition, d'initiative, d'évaluation des actions de communication pour leur territoire :

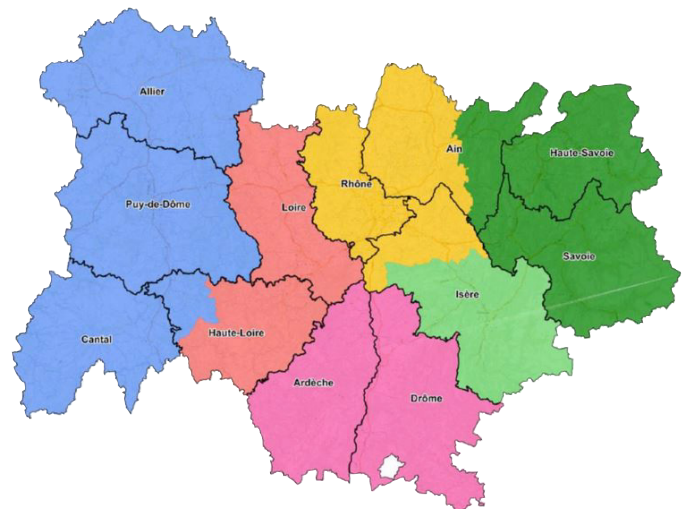
- Ils identifient les besoins selon les spécificités du territoire et s'assurent de leur prise en considération dans les programmes régionaux ;
- Ils maintiennent et consolident les relations de proximité avec les acteurs locaux et les membres ;
- Ils formulent toute proposition en vue de faciliter le bon fonctionnement de l'association ;
- Ils soumettent toutes propositions pour l'adaptation des stratégies de l'association au territoire afin d'en prendre en compte les spécificités ;
- Ils assurent le suivi et l'évaluation des actions réalisées au niveau local, dans l'ensemble des missions réalisées par l'association ;
- Ils proposent une stratégie de communication pour leur territoire et relaient des événements nationaux ou régionaux.

Président de comité invité avec voix consultative au Conseil d'administration.

La fonction de Président de comité territorial ne peut pas être cumulée avec celle de Président de l'association. Le cas échéant, il peut se faire remplacer par un Vice-Président de comité.

Les membres du collège regroupant les représentants des collectivités territoriales et de groupements issus de collectivités territoriales de chaque comité territorial désignent leur représentant au Conseil d'Administration. Cette fonction peut être cumulée avec la fonction de Président ou de Vice-Président du comité territorial.

Chaque comité territorial peut inviter toute personne susceptible d'éclairer ses débats.



Périmètre des comités territoriaux du 01/07/16

Mesure de qualité de l'air à St-Eloy-les-Mines - 2015/2016

Atmo Auvergne a mis en place une campagne de mesure de la qualité de l'air à Saint-Éloy-les-Mines afin d'appréhender les retombées atmosphériques de l'usine Rockwool, fabricant de laine de roche. L'association a implanté un moyen mobile à proximité de la salle des fêtes de la commune du 9 décembre 2015 au 7 février 2016.

Cette étude a permis d'apporter plusieurs enseignements :

- Les mesures de particules en suspension de diamètre inférieur à 2.5 micromètres (PM2.5) sont faibles, proches des données mesurées en milieu rural.
- Les résultats issus des analyseurs automatiques ayant relevé le dioxyde d'azote sont typiques du fond urbain, inférieurs aux valeurs mesurées sur les sites de références. L'impact des migrations pendulaires (trajets domicile-travail) est très peu marqué.

- Les valeurs de dioxyde de soufre sont les plus faibles enregistrées depuis le début des mesures.
- Aucun dépassement de seuil réglementaire n'a été relevé pendant cette campagne.

Le respect des différents critères réglementaires, établis sur une année entière, est extrêmement probable.

Aucun impact quantifiable de l'activité de l'usine Rockwool n'a été mis en évidence durant cette période.



Réseau

La remorque du site de la campagne de mesure de l'ozone de Fay-sur-Lignon va être remplacée par une cabine fixe permettant le suivi pérenne des polluants dans le sud-est de la Haute-Loire.

Un appareil permettant de mesurer le carbone suie (indicateur de l'impact sanitaire des particules anthropiques) a été installé sur le site trafic de l'Esplanade de la gare.

Moyens mobiles

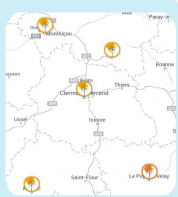
La remorque a été installée début 2016 à Riom pour la surveillance des particules en suspension PM10. Des campagnes de mesure multi-polluants seront effectuées à Moulins (remorque) et Vichy (tubes NO₂ + remorque) à partir du printemps.

Des mesures d'ammoniac sont réalisées depuis février 2016 dans le cadre d'une campagne nationale d'amélioration des connaissances.

Un ACSM (appareil permettant la caractérisation des espèces chimiques des particules) appartenant à l'OPGC a été prêté à Atmo Auvergne et installé en période hivernale à Clermont-Ferrand.

Site Internet

La lecture des pollens a repris en février et les informations concernant le risque allergique sont mises à jour tous les vendredis sur le site Internet d'Atmo Auvergne.



Communication

Atmo Auvergne a réalisé une présentation de la surveillance de la qualité de l'air ainsi que des principaux enjeux aux étudiants du Master 2 Management de la performance et des risques par l'approche qualité-sécurité-environnement aux Cézeaux.

Un stagiaire de 3^{ème} a également passé une semaine auprès des salariés de l'association début février.

Les rendez-vous :

**SEMAINE
EUROPÉENNE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
30 MAI - 5 JUIN**

#SEDD

Atmo Auvergne participera à la Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 5 juin 2016, en exposant à l'Espace Victoire de Clermont-Ferrand. Une permanence sera réalisée le mercredi 1^{er} juin après-midi afin de répondre aux questions sur la qualité de l'air.

Les Assemblées Générales extraordinaires de fusion des associations Atmo Auvergne et Air Rhône-Alpes se dérouleront le 23 juin 2016, le matin à Clermont-Ferrand et l'après-midi à Lyon.

Atmo Auvergne

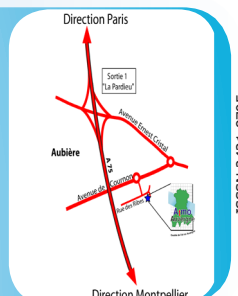
25 rue des Ribes
63170 AUBIÈRE

Tél. : 04 73 34 76 34

Fax : 04 73 34 33 56

E.mail : contact@atmoauvergne.asso.fr

Site Internet : <http://www.atmoauvergne.asso.fr>



Participations

Atmo Auvergne a participé à une journée d'échanges sur les épisodes de pollution printaniers et les pesticides organisée par Air Rhône-Alpes, sur le thème "Agriculture et Qualité de l'air" le mardi 8 mars à l'Agrapole à Lyon.

Le 11 mars 2016, le Club Communication a réuni les personnes en charge de la communication dans les AASQA afin d'échanger sur les projets et les actions communs.

L'Assemblée Générale de la Fédération Atmo France s'est déroulée le 31 mars au Havre et a été suivie d'une journée sur les « Nez d'Or » qui a permis de lancer une nouvelle méthode d'identification des odeurs, journées auxquelles était présente Atmo Auvergne.

Qualité

La certification ISO 9001, obtenue par Atmo Auvergne pour son système de management de la qualité en lien avec l'activité de « Surveillance de la qualité de l'air et diffusion de l'information en région Auvergne » n'a pas été renouvelée pour l'année 2016 car elle n'aurait eu qu'une validité de 6 mois du fait de la fusion au 01/07/16 avec Air Rhône-Alpes.

Des démarches sont engagées entre les deux associations sur l'élaboration d'une nouvelle cartographie des processus de la future structure pour la certification ISO 9001 ainsi que pour d'autres certifications (ISO 14001 : exigences liées à un système de management environnemental...).

En France et dans le monde

Pollution atmosphérique et surveillance : rapport de la Cour des comptes

Dans un rapport publié le 21 janvier, la Cour des comptes pointe du doigt l'incohérence des politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air. Le constat effectué par cette instance dénonce des oppositions entre les différents niveaux décisionnels qui ne facilitent pas de politique claire et ambitieuse au niveau national. Cette dernière est assez critique en affirmant : « qu'il n'existe pas en France de politique clairement structurée en la matière, mais un empilement de dispositifs hétérogènes, applications de directives européennes. »

Afin de lutter plus efficacement contre la pollution de l'air, le rapport préconise de travailler sur trois axes majeurs qui sont :

- le principe de pollueur payeur,
- la coordination des politiques de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique,
- l'appui sur les stratégies locales.

Une douzaine de recommandations ont également été proposées comme la mesure obligatoire de la surveillance de certains pesticides dans l'air par les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)...

La Cour des comptes estime que la lutte contre la pollution de l'air doit être liée à des implications bien plus importantes de l'ensemble des agents économiques, y compris les particuliers.